



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saumur, le 13/10/2020

LE RECENSEMENT AGRICOLE CONCERNE AUSSI LES ÉQUIDÉS

Le recensement agricole 2020 a été lancé le 1er octobre 2020 dans toute la France par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Son objectif : mieux connaître notre agriculture aujourd'hui pour mieux décider demain de politiques agricoles adaptées à la réalité du terrain. Ce recensement concerne aussi les équidés.

Mieux connaître notre agriculture pour mieux décider demain

Ce recensement permet d'actualiser les données sur l'agriculture française et fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Il constitue ainsi un socle de référence primordial pour le pilotage des politiques publiques et pour les travaux d'études et de recherche notamment. Existant depuis 1955, il permet d'observer l'évolution de l'agriculture française au cours des décennies. Le slogan de cette nouvelle campagne de recensement 2020 : « chacun de vous compte, on compte sur vous ! ».

Comment les équidés y sont intégrés ?

Un règlement européen cadre cette opération, obligatoire, selon une méthodologie homogène entre les états membres. Si les équins ne sont plus considérés dans le règlement européen, le ministère de l'agriculture a fait le choix de maintenir, en France, le recensement des élevages professionnels d'équidés, ce qui conforte le statut agricole du cheval. Une liste de naisseurs enregistrés dans la base IFCE-SIRE a été mise à disposition pour compléter la base de sondage. Plus généralement, tous les détenteurs d'équidés ayant une activité agricole et déposant un dossier de demande d'aides de la PAC (Politique Agricole Commune) seront interrogés.

Quelles sont les informations attendues ?

Les questions posées portent sur les surfaces cultivées et les cheptels présents sur l'exploitation. Les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture sont aussi concernés, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre. Concernant les équidés, la composition du cheptel par type (course de galop, trot, selle et poneys, traits, ânes) est demandée, ainsi que le nombre de naissances.

Des questions portent également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité et ou environnementales), sur la diversification des activités et sur les modalités de commercialisation des produits.

Toutes les informations concernant la campagne du [Recensement Agricole 2020](#).

Lire le [communiqué de presse](#) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Contact presse

Anne-Sophie Azzos

Direction communication & marketing

Tél : 07 63 04 48 08

Mél : annesophie.azzos@ifce.fr

www.ifce.fr

Avenue de l'ENE, BP 207
49411 SAUMUR Cedex

